



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.86.52.18.35

e-mail : secretariat@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 81 Sp 11

Auxerre le 10 octobre 2018

Présents : MM Barrault - Batréau - Rollin - Schminke

Excusés : Mr Trinquesse - Mme Chéry-Floch

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de la réunion à 16 h 00.

1. Matches non joués

Match 50973.1 du 07.10.18 FC Gatinais 2 - FC Sens 3 D4 gr A

Demande de report de match du club du FC Gatinais en date du 05.10.18.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 14 octobre 2018 à 15 h 00 sur les installations de Sens – terrain annexe 2,
- donne match retour à jouer le 3 mars 2019 sur les installations du FC Gatinais.

Match 51784.1 du 07.10.18 Ravières - Auxerre Stade 3/Courson départemental féminin à 8 gr A

Demande de report de match du club de Ravières en date du 05.10.18.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 11 novembre 2018.

Match 51293.1 du 06.10.18 Chevannes - Venoy/Monéteau U18 départemental 2 gr B

Demande de report de match du club de Chevannes en date du 04.10.18.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 13 octobre 2018.

Match 51181.1 du 06.10.18 Appoigny - Auxerre Stade U15 départemental 1

Courriel du club d'Auxerre Stade en date du 05.10.18 : demande de report de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 10 novembre 2018.

2. Forfaits

Match 50217.1 du 07.10.18 Charmoy 2 - Malay Le Grand 2 D3 gr A

La commission, vu le courriel du club de Malay Le Grand en date du 06.10.18,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Malay Le Grand 2 au bénéfice de l'équipe de Charmoy 2,
- score : Charmoy 2 = 3 buts, 3 pts / Malay Le Grand 2 = 0 but, -1 pt,
- en application du règlement championnat seniors - article 19 forfait - annuaire district,
- donne match retour à jouer à Charmoy le 3 mars 2019,
- amende 45 € au club de Malay Le Grand.

Match 51291.1 du 06.10.18 St Bris/E.C.N. - Vergigny U18 D2 gr B

La commission, vu le courriel du club de St Bris en date du 05.10.18,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de St Bris/E.C.N. au bénéfice de l'équipe de Vergigny,
- score : St Bris/E.C.N. = 0 but, - 1 pt / Vergigny = 3 buts, 3 pts,
- amende 30 € au club de St Bris.

Mr Rollin n'a pas pris part à la délibération.

Match 51348.1 du 06.10.18 Champs/Yonne - Magny U15 D2 gr A

La commission, vu le courriel du club de Magny en date du 05.10.18,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Magny au bénéfice de l'équipe de Champs/Yonne,
- score : Champs/Yonne = 3 buts, 3 pts / Magny = 0 but, - 1 pt,
- amende 30 € au club de Magny.

Match 51433.1 du 06.10.18 Sens Franco Portugais - Joigny 2 U15 D2 gr D

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que l'équipe de Sens Franco Portugais était incomplète au coup d'envoi,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Sens Franco Portugais au bénéfice de l'équipe de Joigny 2,
- score : Sens Franco Portugais = 0 but, - 1 pt / Joigny 2 = 3 buts, 3 pts.

3. Changements dates, horaires, terrains

Match 51745.1 du 14.10.18 St Sauveur/Saints - Charbuy coupe Prével

La commission, vu le courriel du club de St Sauveur en date du 08.10.18,

- donne ce match à jouer le 14 octobre 2018 sur les installations de Saints.

Match 50103.1 du 04.11.18 Sens Racing Club 2 - Charny D2 gr A

Demande de report de match du club de Charny en date du 02.10.18.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 11 novembre 2018, date impérative.

Match 50298.1 du 28.10.18 Mt St Sulpice 2 - Monéteau 2 D3 gr B

Demande de report de match du club du Mt St Sulpice en date du 09.10.18.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 11 novembre 2018.

Match 51044.1 du 28.10.18 St Julien 2 - Mt St Sulpice 3/Chemilly 2 D4 gr B

Demande de report de match du club du Mt St Sulpice en date du 09.10.18.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa date initiale, soit le 28 octobre 2018.

Match 51959.1 du 21.10.18 Sergines - St Denis Les Sens CY féminine à 8

Demande de report de match du club de Sergines en date du 09.10.18.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa date initiale, soit le 21 octobre 2018.

Match 51787.1 du 14.10.18 Avallon FC/Semur Epoisses - Serein AS/Varennes départemental féminin à 8 gr A

Courriel du club de Serein AS en date du 09.10.18 : demande de report de match.
La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 11 novembre 2018.

Match 51185.1 du 13.10.18 GJ Sens - Auxerre AJ 3 U15 D1

Demande de report de match du GJ Sens en date du 08.10.18.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa date initiale, soit le 13 octobre 2018.

Match 51408.1 du 13.10.18 Vinneuf - GJ Sens 2 U15 D2 gr C

Demande de report de match du GJ Sens en date du 13.10.18.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 27 octobre 2018.

Rappel du règlement seniors pour les reports de match - article 9.3 - calendrier

« Les demandes de report de matches devront obligatoirement être faites sur les imprimés fournis à cet effet par le district avec signature lisible, nom et qualité (président, secrétaire, trésorier ou correspondant du club). »

4. Feuilles de matchs informatisées

Match 51765.1 du 29.09.18 St Denis Les Sens - Avallon FC/COA 2 CY U15

La commission, prend note de la réception de la feuille de match papier,

- enregistre le résultat : St Denis Les Sens = 1 - Avallon FC/COA 2,
- dit l'équipe d'Avallon FC/COA 2 qualifiée pour le prochain de tour de CY U15,
- attendu que la feuille de match a été envoyé par courrier (date d'affranchissement le 02.10.18),
- annule l'amende de 30 € au club de St Denis Les Sens.

Match 51264.1 du 06.10.18 St Georges - Courson U18 D2 gr A

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : St Georges = 1 – Courson = 8.

Match 51265.1 du 06.10.18 Migennes/Cheny - St Fargeau U18 D2 gr A

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Migennes/Cheny = 5 – St Fargeau = 0.

Match 51402.1 du 06.10.18 St Denis Les Sens - FC Gatinais U15 D2 gr C

La commission, vu le rapport informatique,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : St Denis Les Sens = 0 – FC Gatinais = 3,
- attendu que le club de St Denis Les Sens n'a pas transmis sa composition d'équipe – via la tablette et n'a pas envoyé le constat d'échec FMI,
- amende 46 € (absence de transmission) et 30 € (non envoi rapport constat d'échec FMI) au club de St Denis Les Sens.

Match 51403.1 du 06.10.18 St Sérotin/Pont - Vinneuf U15 D2 gr C

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : St Sérotin/Pont = 1 – Vinneuf = 9.

Match 51405.1 du 06.10.18 GJ Sens 2 - Gron Véron U15 départemental 2 gr C

La commission,

- demande au club du GJ Sens de réaliser une feuille de match papier et de la transmettre par retour, au club de Gron Véron,
- demande au club de Gron Véron de transmettre ce document dûment rempli au District, et ce pour **mardi 16 octobre 2018**, date impérative.

5. Questions diverses**Match 50221.1 du 07.10.18 Cerisiers 2 - St Valérien EESV D3 gr A**

La commission,

- prend note du rapport du délégué, Mr Thomas, signalant la blessure du joueur Hervé Grégory de l'équipe de St Valérien EESV
- souhaite un prompt rétablissement à ce joueur.

Match 51259.1 du 22.09.18 Charbuy/Auxerre Sp Citoyens - Joigny 2 U18 D2 gr A

La commission prend note du courriel du club de Charbuy en date du 04.10.18 et maintient la décision prise lors de la réunion du 3 octobre 2018.

Match 51262.1 du 06.10.18 Toucy/Diges.Pourrain - Charbuy/Auxerre Sp Citoyens U18 D2 gr A

La commission prend note des courriels des clubs de Toucy et Charbuy,

- enregistre le résultat : Toucy/Diges.Pourrain = 1 - Charbuy/Auxerre Sp Citoyens = 8.

Match 51265.1 du 06.10.18 Migennes/Cheny - St Fargeau U18 D2 gr A

Courriel du club de St Fargeau en date du 08.10.18.

La commission prend note de la blessure non inscrite sur la feuille de match du joueur Guieba Clément du club de St Fargeau et lui souhaite un prompt rétablissement.

Courriel du club du Mt St Sulpice en date du 09.10.18

La commission prend note de la nouvelle constitution du bureau de ce club.

ABSENCE D'ARBITRES

La commission prend note des absences des arbitres pour la journée des 6 et 7 octobre 2018 et transmet à la C.D.A. :

- D3 gr B Toucy 2 - Monéteau 2 (arbitre excusé)
- U18 D2 gr B Magny - Champs/Yonne (arbitre absent)
- U15 D1 Avallon CO - GJ Sens (arbitre absent)

6. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

Journée du 14 octobre 2018

- D3 gr A Sens Eveil - Sens Racing Club 3 : Mme Vié
- D4 gr C Auxerre Aigles FC - Brienon : Mr Barrault

7. Tournoi ou matchs amicaux

La commission enregistre les déclarations de tournois ou matchs amicaux ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- Héry : match amical U18 le 13 octobre 2018
- FC Gatinais : tournoi "Challenge Gabriel Prelat" les 8 et 9 juin 2019

Match amical seniors du 30.09.18 Toucy 2 - Aillant 2

La commission prend note de la blessure du joueur Blanchoin Axel du club de Toucy et lui souhaite un prompt rétablissement.

Ces tournois ou matchs amicaux ne devront pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.

8. Prochaines réunions

Mercredi 17 octobre 2018 à 16 h 00

Mercredi 24 octobre 2018 à 16 h 00

Fin de réunion à 17 h 10.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de séance
Pascal Rollin

Le secrétaire de séance
Jean-Michel Batréau